

**Le lundi 28 mars 2022 à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 15 mars 2022, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Reun TRÉGUER, Maire.**

Nombre de  
conseillers en  
exercice : **11**

Présents : 8  
Votants : 8

**Etaient présents tous les membres en exercice à l'exception de Isabelle LAMOUR, Jean-Michel L'HOSTIS ET Robert ROUSSEAU excusés**

**Secrétaire de séance : Myriam GUÉNEUGUÈS**

**Mr Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques assistait à la réunion**

## **0.02. 22 ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE REUNION**

Le compte rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité des membres présents

## **1.02.22 FIXATION DES TAUX COMMUNAUX**

Mr le Maire propose à l'assemblée de maintenir pour 2022 les taux 2021

	<b>base</b>	<b>taux</b>	<b>Produits attendus</b>
<b>Taxe foncière bâti</b>	209 900	29,94	62 844
<b>Taxe foncière non bâti</b>	32 600	43,89	14 308
			<b>77 152</b>

**Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré,**

*Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'exercice 2022 à 29,94 %*

*Fixe le taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour l'exercice 2022 à 43,89 %*

## **2.02.22 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2021**

Suite à la commission de finance du 10 mars 2022, Mr le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 de la façon suivante :

Résultat de fonctionnement 2021	<b>74 133,86 €</b>
Part affecté à l'investissement	60 000,00 €
Excédent reporté en fonctionnement	14 133,86 €

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité des membres présents**

### **3.02.22 BUDGET PRIMITIF 2022**

Mr le maire présente à l'assemblée le Budget primitif 2022 :

Les comptes s'équilibrent en dépense et recette de fonctionnement à 214 603 €

Les comptes s'équilibrent en dépense et recette d'investissement à 392 881 €

Dans ce budget, Il est notamment prévu en investissement un prêt de 100 000 € afin de financer des achats et de futurs travaux.

### **Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité des membres présents**

A l'issue du vote du budget, Monsieur le maire donne la parole à Monsieur Tayeb-Alexandre S'HIEH, conseiller aux décideurs locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques. Celui-ci présente à l'assemblée la nouvelle organisation des Finances Publiques dans le Pays de Brest ainsi que sa fonction de conseiller auprès des mairies.

### **4.02.22 SUBVENTIONS 2022**

Foyer Rural	1 000,00 €
Société de Chasse de Tréouergat	250,00 €
Club de St Ergat	150,00 €
UNC Ploudal/Portsall	40,00 €
UNC Plouguin/Tréouergat	80,00 €
Service de remplacement des Vallons	90,00 €
Strollad C'hoariva Plougin	120,00 €
Clubs sportifs ( <i>sur demande écrite</i> )	10 €/adh
Activité scolaire : Ecole, Collège, Lycée Professionnel - Centre d'Apprentissage - Ecole Familiale	20 €/élève
Bagad an Eor Du	50,00 €
Association des éleveurs du bout du monde	50,00 €
Croix Rouge Française, délégation de St-Renan	100,00 €
VIE LIBRE Comité Départemental	20,00 €
RESTAURANT DU CŒUR	150,00 €
FNATH (section Ploudalmézeau)	50,00 €
Amicale Cantonale des Donneurs de Sang	50,00 €
Association BRUDED 0,32 €/hab * 336	107,52 €
Solidarité Paysan du Finistère	50,00 €
Association France Alzheimer	100,00 €
ADMR des 2 Abers (si demande écrite)	200,00 €
Arvorig FM	30,00 €

Association des Amis d'Alexis (Maison de Retraite Ploudalmézeau)	100,00 €
ADAPEI Départementale	100,00 €
Redadeg 2022	100,00 €
Secours Populaire	100,00 €
Eaux et Rivières	50,00 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE les subventions 2022.**

**Mr le Maire ne prend pas part au vote des subventions octroyées à Arvorig FM et au Strollad Plougin.**

### **5.02.22 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE**

Face à la situation de crise qui frappe depuis plusieurs semaines l'Ukraine, l'AMF a appelé les communes à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population ukrainienne. Mr le Maire propose de faire un don d'un **montant de 500 €** auprès de la Protection Civile.

**Décision du Conseil Municipal : accord à l'unanimité des membres présents**

### **6.02.22 DEVENIR DE BÂTIMENTS COMMUNAUX**

Suite à la visite des bâtiments concernés par la commission des travaux le samedi 5 mars 2022, un premier échange a eu lieu entre les élus afin d'échanger sur la destination souhaitée de ces locaux communaux. La réflexion devra être terminée pour septembre 2022 afin d'établir les avant-projets pour l'obtention des subventions. Les travaux pourraient dans ce cas être réalisés courant 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES**

ELECTIONS PRESIDENTIELLES : planning des dimanches 10 et 24 avril

NETTOYAGE DE PRINTEMPS : samedi 16 avril

René TRÉGUER	André KERMARREC	Myriam GUÉNEUGUÈS	Mikaël LE MÈNE
Sylvain KERMARREC	Delphine GUIDAL	BELLEGUIC Yohan	Jean-Michel L'HOSTIS
Robert ROUSSEAU	Fabienne MORVAN	Isabelle LAMOUR	

